

Collectif Droit à la Nature Côte d'Azur
13 avenue de l'Île
06270 Villeneuve Loubet
action@droitnatureca.org



A l'attention de Monsieur le Maire et des élus du Conseil Municipal de Villeneuve-Loubet

Objet : Réaction suite à l'intervention du garde privé M. Folco lors du conseil municipal du mardi 5 décembre 2023 et présentation du Collectif Droit à la Nature Côte d'Azur.

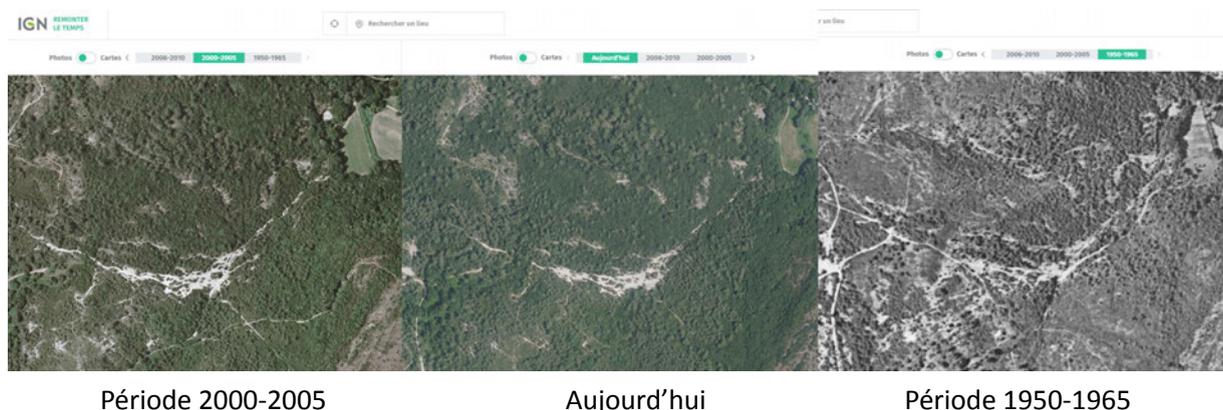
Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,

Lors du dernier conseil municipal ont été présentés aux élus, ainsi qu'au public un exposé de M. Calamuso, adjoint au maire comprenant la projection d'une sélection de photos, suivi d'un exposé du garde privé de M. de Panisse-Passis pointant des dégradations affectant certaines parcelles du domaine naturel privé.

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour les démarches effectuées pour obtenir des informations sur la situation actuelle sur les Terres Naturelles interdites et nous partageons totalement votre consternation face aux dégradations choquantes constatées sur les espaces naturels, telles qu'illustrées par les photographies. Il est indéniable que les auteurs de ces actes doivent être sanctionnés et empêchés d'accéder à ces espaces.

Cependant, de nombreux éléments présentés auraient mérité des explications plus précises de la part du garde. Nous listons ci-dessous ces éléments :

La zone présentée comme une piste de 2 roues, pour laquelle des arbres auraient été coupés et dont la photo a été mise en avant plusieurs fois pendant le Conseil Municipal et reprise par [Nice-Matin](#) dans un article le 10 décembre 2023, a toujours été une zone rocheuse et sans végétation comme vous pouvez le voir sur les images ci-dessous et visible à l'aide de ce [LIEN](#) ainsi que sur cette [vidéo](#).



En effet des tremplins ont été créés, ce qui ne devrait pas arriver, mais laisser croire que des personnes ont déboisé cette zone et ont eu besoin d'engins pour le faire, remet grandement en doute la bonne foi du garde.



Collectif Droit à la Nature Côte d'Azur
13 avenue de l'Île, 06270 Villeneuve-Loubet
droitnatureca.org
action@droitnatureca.org

Les déclarations de M. Folco quant à sa mission émanant du propriétaire ET et de la Société des Chasseurs de Villeneuve-Loubet auraient mérité d'être clarifiées. Qui les a missionnés ? Le propriétaire ou la Société des Chasseurs de Villeneuve-Loubet? Il nous semble peu probable que les 2 parties les aient missionné en même temps.

M. Folco affirme que les gardes sont bénévoles. Si tel est le cas, cela soulève des interrogations quant à leurs motivations et leurs intérêts. Pourquoi ces gardes acceptent de surveiller gratuitement, des espaces naturels privés, appartenant à une personne avec une assise financière importante ? Si ce n'est pour servir leurs propres intérêts ?

Des affirmations telles que "90% des personnes ne viennent pas de Villeneuve" sont répétées sans apporter la moindre preuve.

La non-verbalisation par les gardes, des individus rencontrés en motocross ou avec des outils pour couper la végétation, suscitent des interrogations quant à la logique derrière ces décisions. Pourquoi ne pas punir les responsables plutôt que d'interdire l'accès aux simples randonneurs. Si ces flagrants délits étaient réels pourquoi ne pas avoir verbalisé ?

Nous regrettons également la stigmatisation gratuite des "amoureux de la nature" qui seraient responsables des dégradations.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur le fait que la présence de certains détritus très spécifiques et certaines dégradations (de type "défrichage sauvage", branches arrachées ...) apparaissent bien être le fait des chasseurs eux-mêmes et non des promeneurs, trailers et autres sportifs parcourant les lieux. En effet, nous-autres, signataires de la présente, sommes malheureusement habitués à ramasser lors de nos sorties, des dizaines voire des centaines de douilles de cartouches de chasse chaque année, jetées au sol par les chasseurs et plus occasionnellement les déchets alimentaires (canettes, bouteilles, mégots et paquets de cigarette ...) laissés près des postes de tir. Les importants défrichements sauvages (rectangles de tir), véritable mutilation du site du dôme de Biot, réalisés l'été 2021 avec un engin de chantier observés au droit des postes de tir (Voir [Nice Matin 25 juillet 2021](#)) ne sont à l'évidence pas le fait de VTTistes ou de randonneurs.

A propos de cette zone, nous avons remarqué l'attitude différente du garde qui semble minimiser les dégâts et constater que la nature a très vite repris ses droits. Pourquoi ne dénonce-t-il pas ces dégradations de la même manière que les autres ?

Nous souhaitons vous informer que nous avons créé le **Collectif Droit à la Nature Côte d'Azur**. Il est composé de personnes passionnées par les activités de pleine nature rassemblées pour réfléchir à des solutions pour permettre à nouveau l'accès aux terres du Marquis de Panisse-Passis.

En tant que randonneurs et coureurs à pied réguliers sur les terres concernées, impliqués dans des associations de protection de l'Environnement, ramasseurs de déchets, nous sommes conscients de notre responsabilité de les respecter et nous souhaitons trouver un compromis qui permette de protéger la nature tout en autorisant l'accès à ces espaces magnifiques.



Collectif Droit à la Nature Côte d'Azur
13 avenue de l'Île, 06270 Villeneuve-Loubet
droitnatureca.org
action@droitnatureca.org

Nous sommes prêts à nous engager auprès du propriétaire à effectuer des actions de nettoyage réguliers des déchets, ainsi qu'à surveiller les lieux et signaler tout acte de vandalisme.

Nous sommes également prêts à collaborer avec la Société des Chasseurs de Villeneuve Loubet pour que les activités et actions de nettoyage ne se fassent pas en même temps qu'une battue, évitant ainsi le risque d'accidents de chasse.

Nous serions enthousiastes d'échanger avec vous sur le sujet afin de proposer des solutions dans la concertation commune selon votre convenance, en privé dans votre bureau où lors d'un prochain conseil municipal.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, l'expression de nos salutations distinguées.

Collectif Droit à la Nature Côte d'Azur
<https://droitnatureca.org/>
action@droitnatureca.org



Collectif Droit à la Nature Côte d'Azur
13 avenue de l'Île, 06270 Villeneuve-Loubet
droitnatureca.org
action@droitnatureca.org

ANNEXE 1

A titre d'exemple, certains d'entre nous sont déjà actifs dans des associations de protection de l'environnement, comme les Trashbusters BIOT, qui militent pour le nettoyage des déchets sauvages.

Déchets ramassés par Raymond Rudio, le 25 février 2023 lors d'une promenade sur vos terres :



Déchets ramassés par Elise et Jérôme Hess et leurs enfants, le 17 avril 2022 lors d'une opération de Nettoyage Citoyen Des Berges Du Loup (organisée par la mairie de Villeneuve Loubet) :



Collectif Droit à la Nature Côte d'Azur
13 avenue de l'Île, 06270 Villeneuve-Loubet
droitnatureca.org
action@droitnatureca.org



Collectif Droit à la Nature Côte d'Azur
13 avenue de l'Île, 06270 Villeneuve-Loubet
droitnatureca.org
action@droitnatureca.org

ANNEXE 2

Membres du Collectif Droit à la Nature Côte d'Azur

- [REDACTED] Développeur informatique
- [REDACTED] Médecin
- [REDACTED] - Traducteur
- [REDACTED] Ingénieur
- [REDACTED] Responsable marketing
- [REDACTED] Directeur commercial
- [REDACTED] Chef d'entreprise
- [REDACTED] Trailer et membre des Trashbuster
- [REDACTED] Ingénieur environnement
- [REDACTED] Chef d'entreprise

Signataires de la [pétition](#) "Contre l'interdiction de se balader dans la nature de Villeneuve-Loubet et en France" (change.org) : 3870 signataires (14/12/2023)



Collectif Droit à la Nature Côte d'Azur
13 avenue de l'Île, 06270 Villeneuve-Loubet
droitnatureca.org
action@droitnatureca.org